



LA CHARTE DU COMPETITEUR

Un acte citoyen pour l'égalité à l'accès à une pratique sportive compétitive d'excellence.

Cette charte est destinée à renforcer, à contractualiser et à clarifier les liens entre le compétiteur et son enseignant.

Les droits à la qualité d'accès au système compétitif fédéral impliquent certains devoirs. En contrepartie :

1. Le compétiteur s'engage à **respecter l'intégralité des cadres réglementaires et la charte d'engagement de la FFE** régissant la pratique compétitive fédérale et toutes les dispositions mises en place par la FFE et le comité régional d'escrime Centre Val de Loire.
2. Le compétiteur s'engage à **concevoir avec son enseignant** les différentes étapes qu'il souhaite suivre tout au long de la saison.
3. Le compétiteur s'engage à **suivre l'intégralité des étapes** qu'il aura décidé, en partenariat avec son enseignant.
4. Dans le but d'améliorer son parcours compétitif, en cas d'empêchements, le compétiteur s'engage à **prévenir son enseignant de toutes modifications souhaitées ou contraintes**.
5. Le compétiteur s'engage, en toute occasion, à **représenter son club, son département et sa région**, qu'elle que soit l'issue des épreuves.